



ISSÉANE



# Un projet de Haute Qualité Environnementale

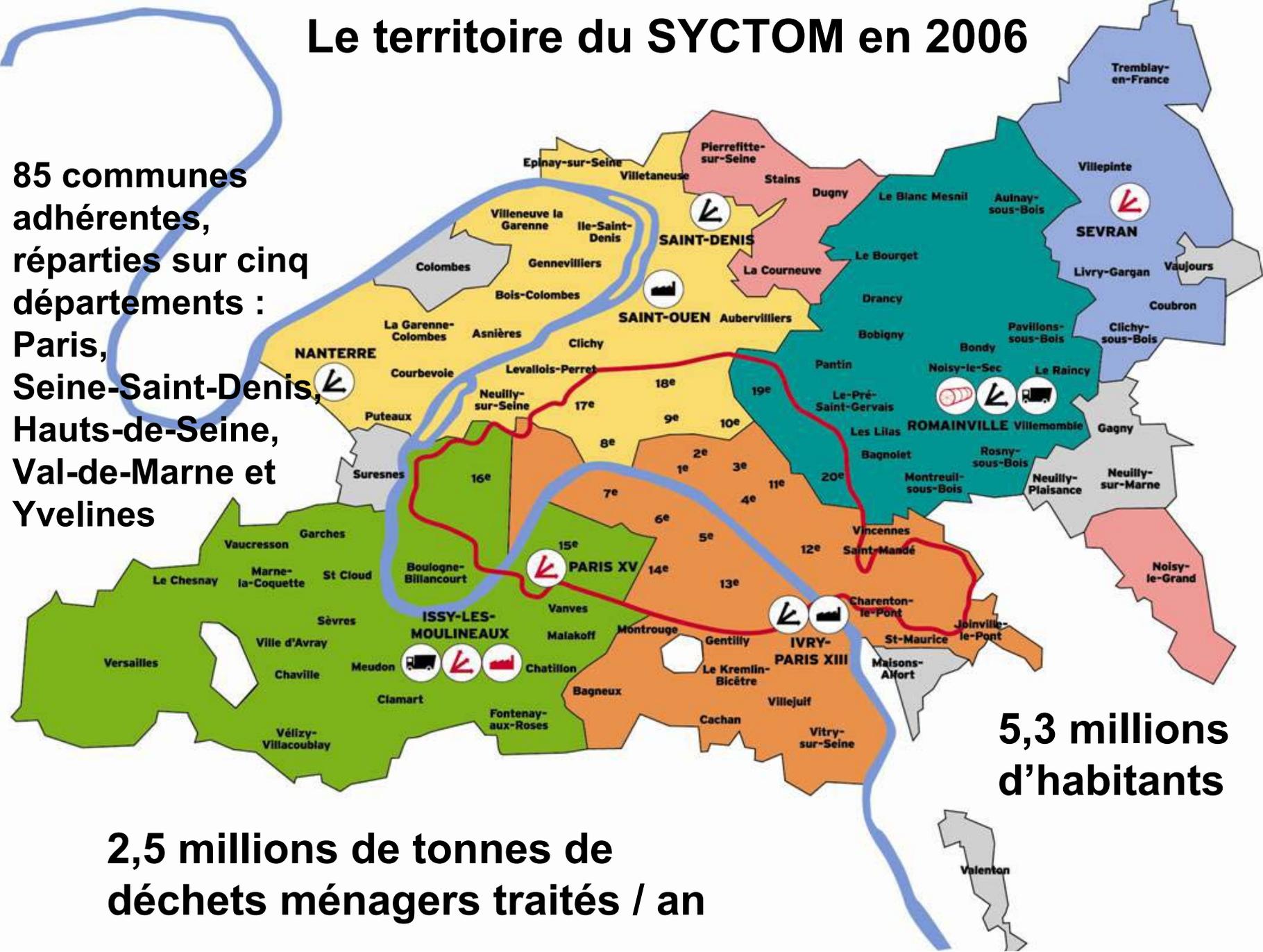
 **SYCTOM**  
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

# Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne

Un syndicat au service des communes  
pour recycler et valoriser  
les déchets ménagers

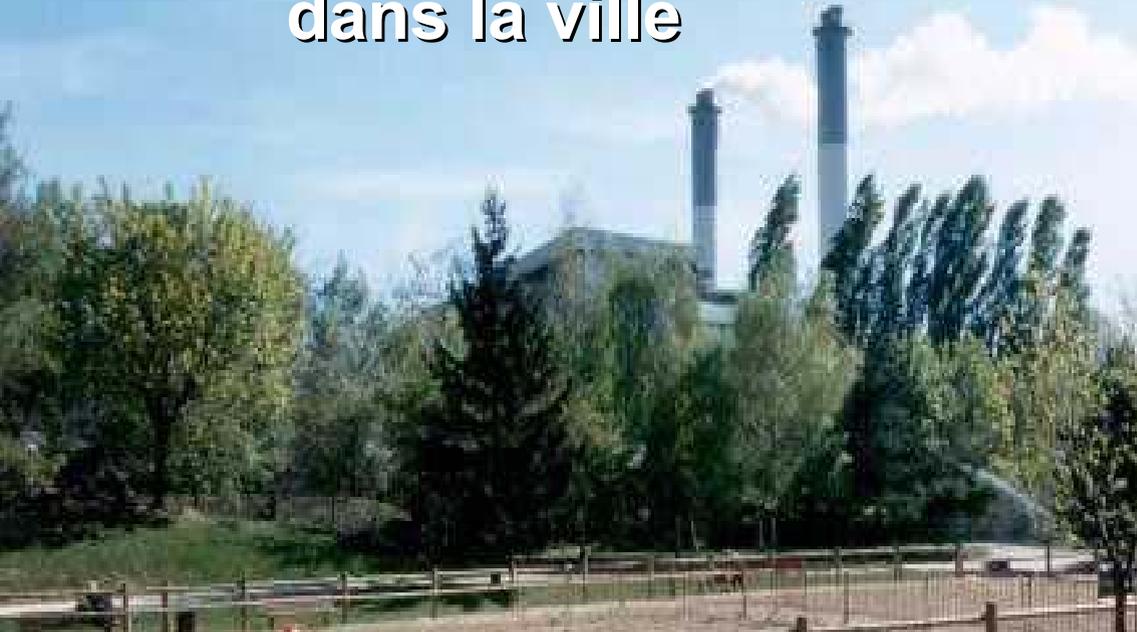
# Le territoire du SYCTOM en 2006

85 communes  
adhérentes,  
réparties sur cinq  
départements :  
Paris,  
Seine-Saint-Denis,  
Hauts-de-Seine,  
Val-de-Marne et  
Yvelines

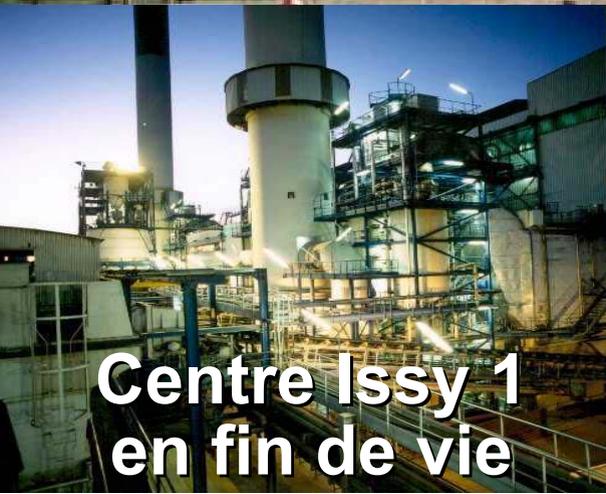




# Obstacle au prolongement du « poumon vert » dans la ville



Architecture  
inadaptée à  
l'évolution du  
paysage



Centre Issy 1  
en fin de vie



**Isséane, un projet de haute qualité  
environnementale intégré harmonieusement à  
son environnement**

**Architectes : Dubosc & Landowski / AAE  
Paysagiste : Serge Eyzat**

# Isséane : un centre, deux unités

*Pour favoriser et accompagner le développement  
des collectes sélectives*

**centre de tri**

**capacité 55.000 tonnes annuelles**

*Pour assurer le relais de Issy 1 en valorisation énergétique*

**centre de valorisation énergétique**

**capacité 460.000 tonnes annuelles - 80.000 logements chauffés  
110.000 tonnes équivalent pétrole économisées**

*Dans une logique de proximité*

**Bassin versant**

**17 communes des Hauts-de-Seine, 3 communes des Yvelines,  
3 arrondissements parisiens soit plus d'un million d'habitants**





*Boulevard périphérique*

*Novella  
projet  
Generali*

*La Seine*

*Voie ferrée  
RER C  
T2*

*Yves Rocher*

*Pont d'Issy*

# Une charte de qualité environnementale garantie de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement

- en phase chantier (2003 - 2007)
- en phase d'exploitation (2007 - 2046)
- en phase de déconstruction

signée le 22 décembre 2000  
entre le SYCTOM  
et la Ville d'Issy-les-Moulineaux

## Charte de qualité environnementale

DU CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS D'ISSY-LES-MOULINEAUX



20 décembre 2000



 **SYCTOM**  
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

 **SYCTOM**  
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

# Objet de la charte

- Définit partenariat nécessaire entre maître d'ouvrage, entreprises et ville d'accueil
  - Charte annexée aux marchés passés pour le chantier : obligation de moyens et de résultats pour les différentes entreprises
- Complète les dispositions prises par le SYCTOM pour assurer la parfaite intégration du projet en zone urbaine dense
  - Engagement du SYCTOM à mettre en œuvre mesures adaptées aux différentes phases de travaux pour réduire au maximum nuisances de bruit, vibrations, odeurs, poussières...

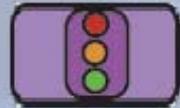
# Comité de suivi de la charte

- Veille à la bonne application de la charte
- Comprend les représentants :
  - ✓ de la ville d'Issy-les-Moulineaux et de la communauté d'agglomération Arc-de-Seine
  - ✓ du SYCTOM
  - ✓ du futur exploitant
- Réunion 1 fois par trimestre pendant le chantier et la première année d'exploitation (1f/an pendant exploitation)

# Pour la phase chantier neuf indicateurs de qualité environnementale



*Impact visuel*



*Circulation*



*Stationnement*



*Propreté*



*Déchets*



*Bruit / Vibrations*



*Eau*



*Odeurs*



*Poussières*

# Indicateur bruit et vibrations

- **Respect des horaires de chantier en semaine et interdiction de travailler samedi, dimanche et jours fériés sauf cas étudié en comité de suivi**
- **Etudes acoustiques permettront de connaître les niveaux acceptables**
- **Une gestion du bruit sera mise en place : programmation des engins les plus bruyants, horaires aménagés**

# Arrêté municipal de lutte contre le bruit à Issy-les-Moulineaux

- Article 6 : Travaux et chantiers
- Sauf urgence caractérisée, les travaux bruyants sur la voie publique, ainsi que sur les chantiers, sont interdits entre :
  - ✓ 19h00 et 7h30 les jours ouvrables
  - ✓ Les dimanches
  - ✓ Les jours fériés
- Pourront faire l'objet d'une dérogation exceptionnelle et de dispositions particulières les travaux bruyants ne pouvant être exécutés de jour

# Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE

- Emergence : différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés A du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'établissement)
- Zones à émergence réglementée (ZER) :
  - intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers et parties extérieures éventuelles les plus proches
  - les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme publiés à date de l'arrêté d'autorisation;

# Arrêté du 23 janvier 1997

## relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE (2)

- L'installation est CONSTRUITE de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits susceptibles de constituer une nuisance pour du voisinage.
- Ses émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence, dans les zones où celle-ci est réglementée, supérieure aux valeurs admissibles fixées ci-après :

Niveau de bruit ambiant existant dans ZER	Emergence admissible de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible de 22 h à 7 h ainsi que dimanches et jours fériés
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

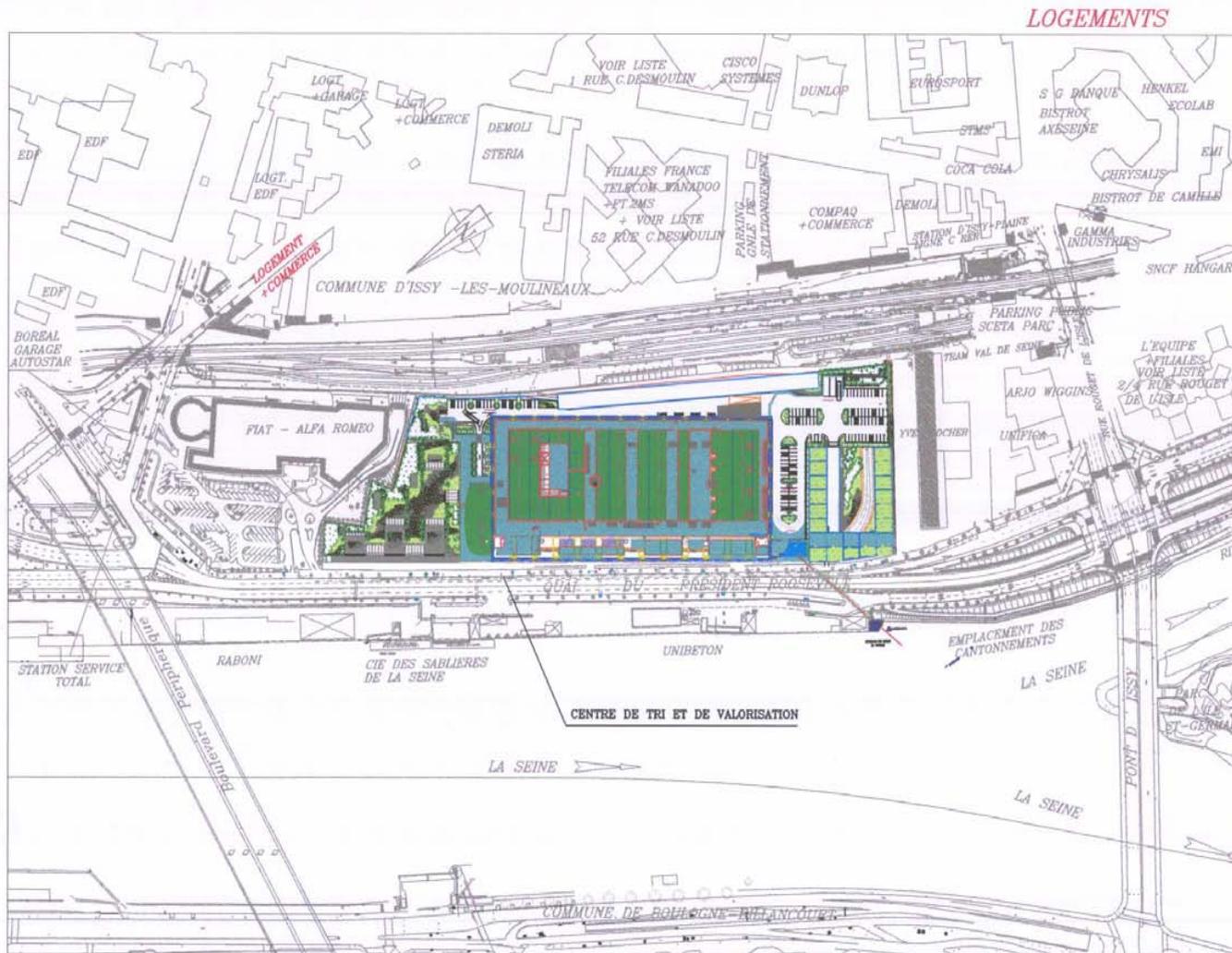
# Impératif de planning : demandes des entreprises travail en 3 postes

Demande de dérogation à la ville d'Issy-les-Moulineaux présentée en Comité de suivi de la charte

- Réalisation d'une étude d'impact acoustique permettant de définir l'implication sonore de l'activité de nuit du chantier ISSEANE
- Mise en place d'une gestion permanente de la qualité sonore du chantier

# ETUDE D'IMPACT ACOUSTIQUE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET ZER

- Les habitations les plus proches se situent dans 3 zones :
  - L'une près du RER à 110 m de distance au plus proche du chantier
  - L'autre rue Rouget de l'Isle à 220m au plus près du chantier
  - La troisième sur la Seine péniches d'habitation à 110 m au plus près du chantier



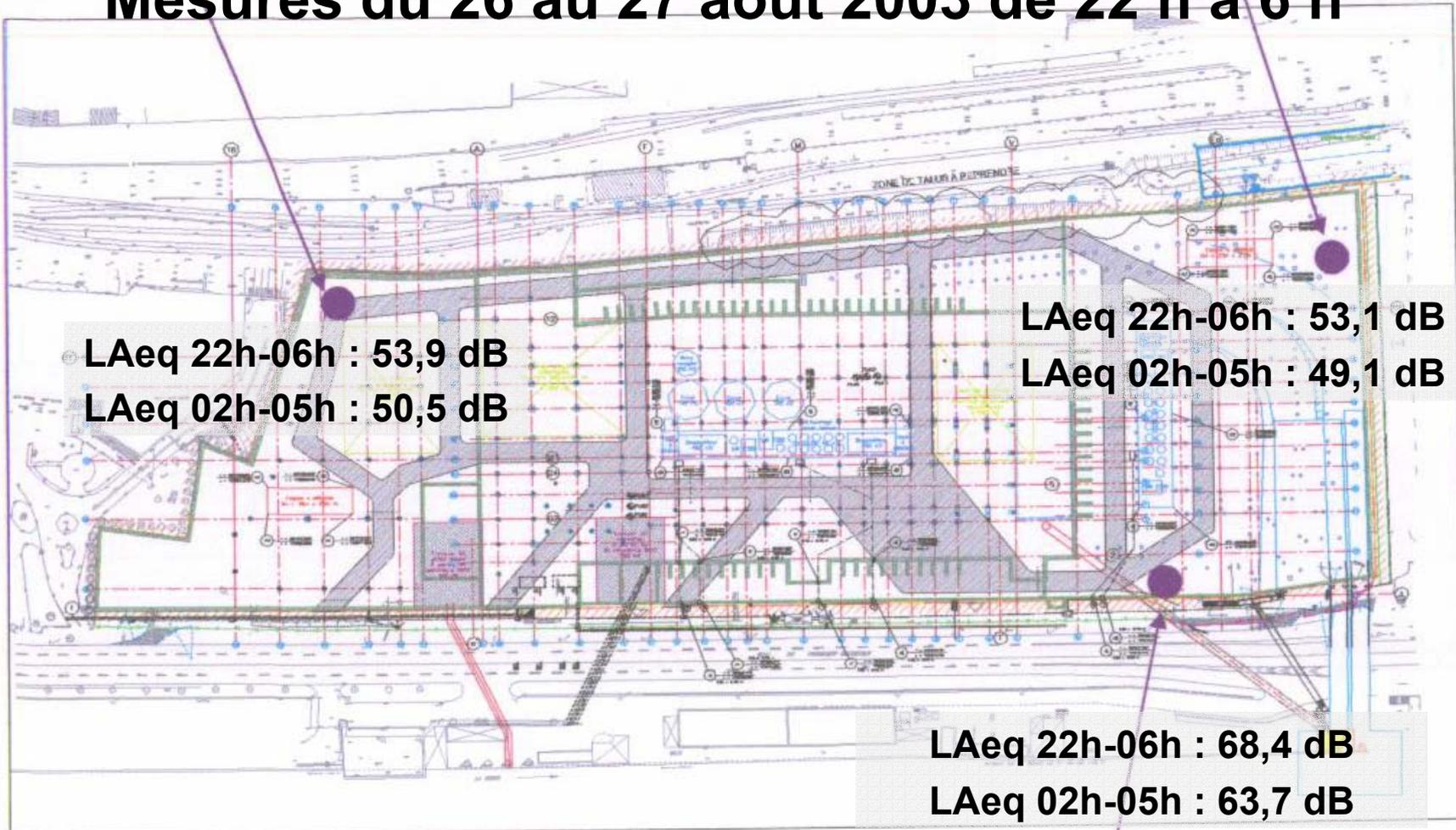
# Environnement du chantier

Point de mesurage n° 3

Point de mesurage n° 2

# Bruit résiduel

## Mesures du 26 au 27 août 2003 de 22 h à 6 h



LAeq 22h-06h : 53,1 dB  
LAeq 02h-05h : 49,1 dB

LAeq 22h-06h : 68,4 dB  
LAeq 02h-05h : 63,7 dB

Point de mesurage n° 1

# Recensement des activités de nuit

- **Etablissement de la liste des engins pouvant intervenir et de leur localisation**
- **Mesures sur site des différentes sources sonores, mesures à 1 m des sources et 1,5 m du sol**

## Activité 1 / Terrassement seul :

Désignation Tombereau articulé	Marque Volvo	Nombre 7	Source 1	Emplacement Voir carte
Pelle Hydraulique	Liebherr	2	2	Voir carte

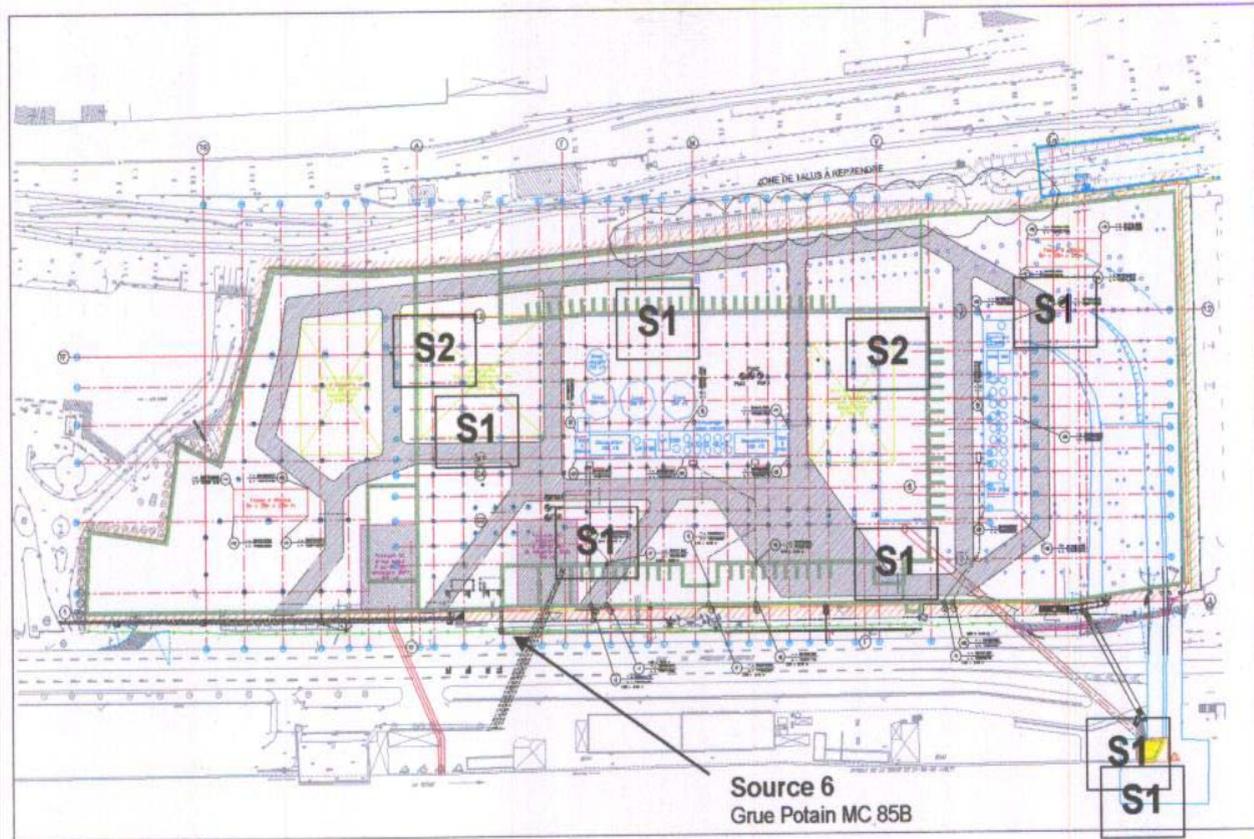
## Activité 2 / Génie-Civil seul :

Désignation Compresseur	Marque CGL	Nombre 2	Source 3	Emplacement Voir carte
Mani-scopic	Manitoo	1	4	Voir carte
Toupie de béton	Unibéton	6	5	Voir carte
Pompe à béton	Béton de France	1	6	Voir carte
Grues à tours	Potain	2	7	Voir carte

## Activité 3 / Terrassement + Génie-Civil :

Désignation Tombereau articulé	Marque Volvo	Nombre 7	Source 1	Emplacement Voir carte
Pelle Hydraulique	Liebherr	2	2	Voir carte
Compresseur	CGL	2	3	Voir carte
Mani-scopic	Manitoo	2	4	Voir carte
Toupie de béton	Unibéton	6	5	Voir carte
Pompe à béton	Béton de France	1	6	Voir carte
Grues à tours	Potain	2	7	Voir carte

# Détails emplacements sources sonores terrassement seul



Désignation

Marque

Tombereau articulé

Volvo

S1

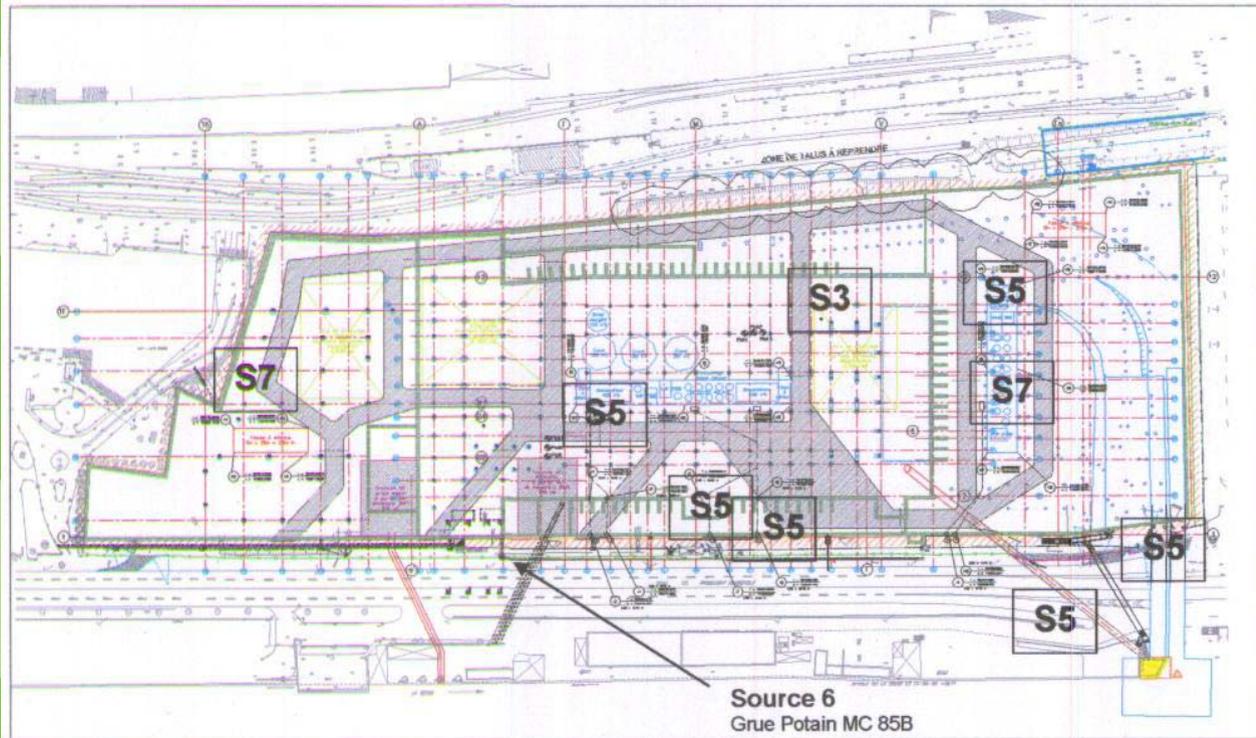
Pelle Hydraulique

Liebherr

S2

Chaque source sonore est pris en compte dans sa configuration spatiale et notamment sa hauteur.

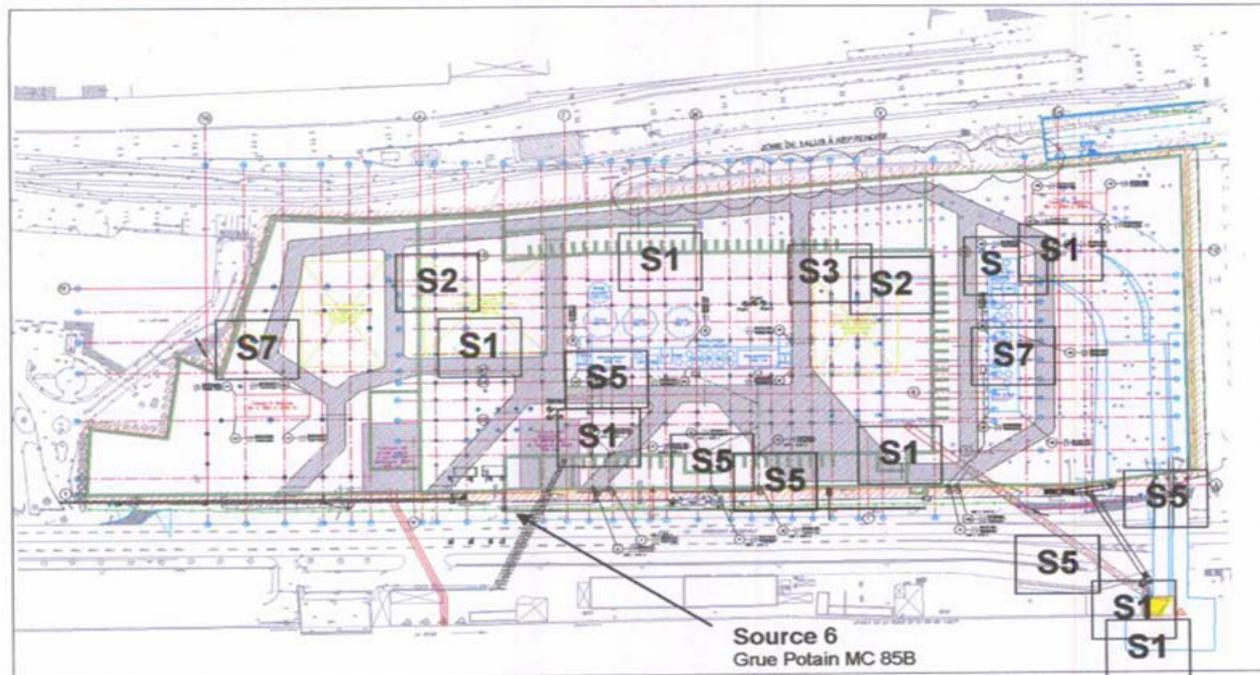
# Détails emplacements sources sonores génie civil seul



Désignation	Marque	
Compresseur	CGL	S3
Mani-scopic	Manito	Source mobile
Toupie de béton	Unibéton	S5
Pompe à béton	Béton de France	S6
Grues à tours	Potain	S7

Chaque source sonore est pris en compte dans sa configuration spatiale et notamment sa hauteur.

# Détails emplacements sources sonores terrassement + génie civil



Désignation	Marque
Tombereau articulé	Volvo
Pelle Hydraulique	Liebherr
Compresseur	CGL
Mani-scopic	Manito
Toupie de béton	Unibéton
Pompe à béton	Béton de France
Grues à tours	Potain

S1

S2

S3

Source mobile

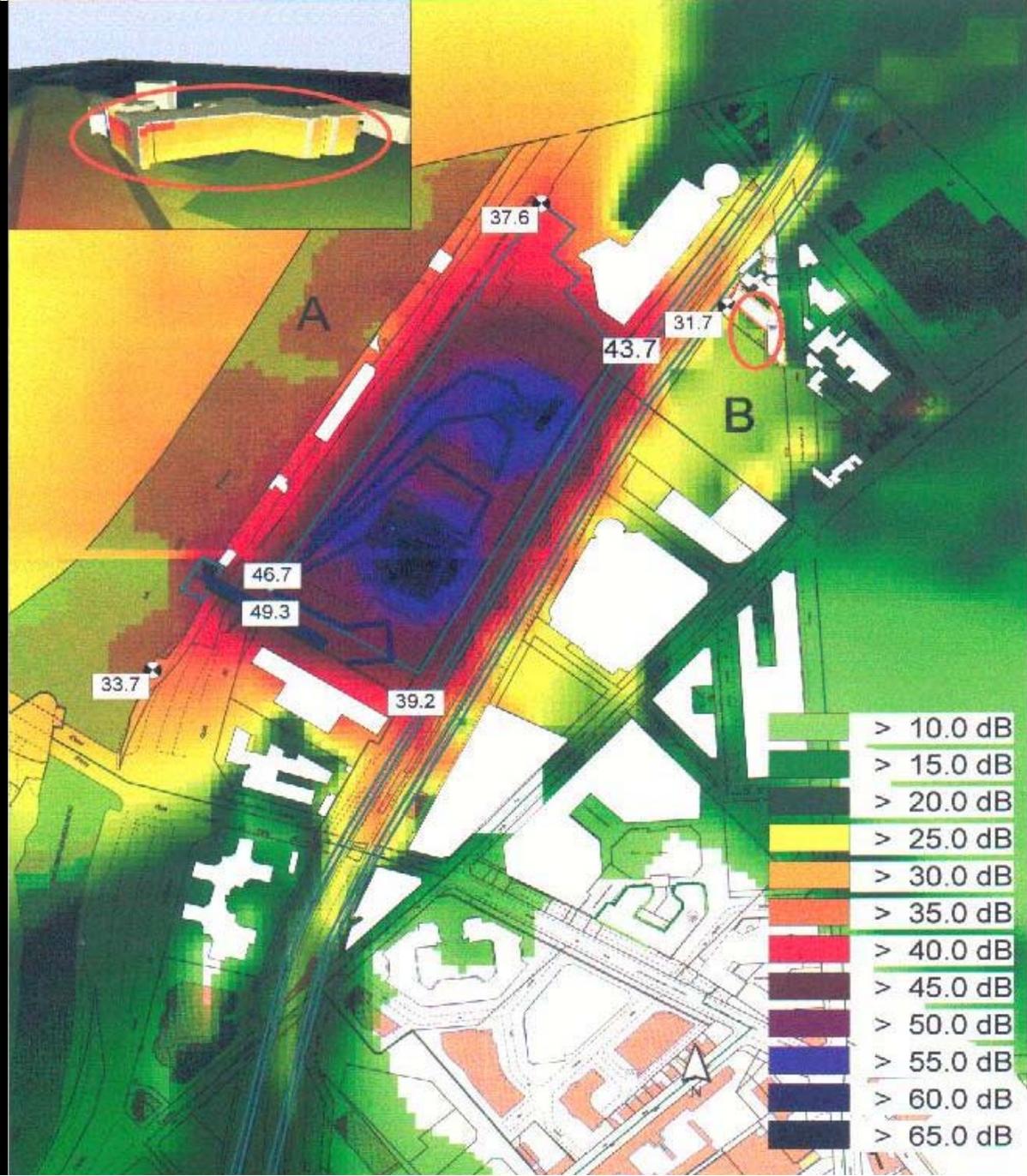
S5

S6

S7

Chaque source sonore est pris en compte dans sa configuration spatiale et notamment sa hauteur.

# Cas n°1 : Terrassement seul

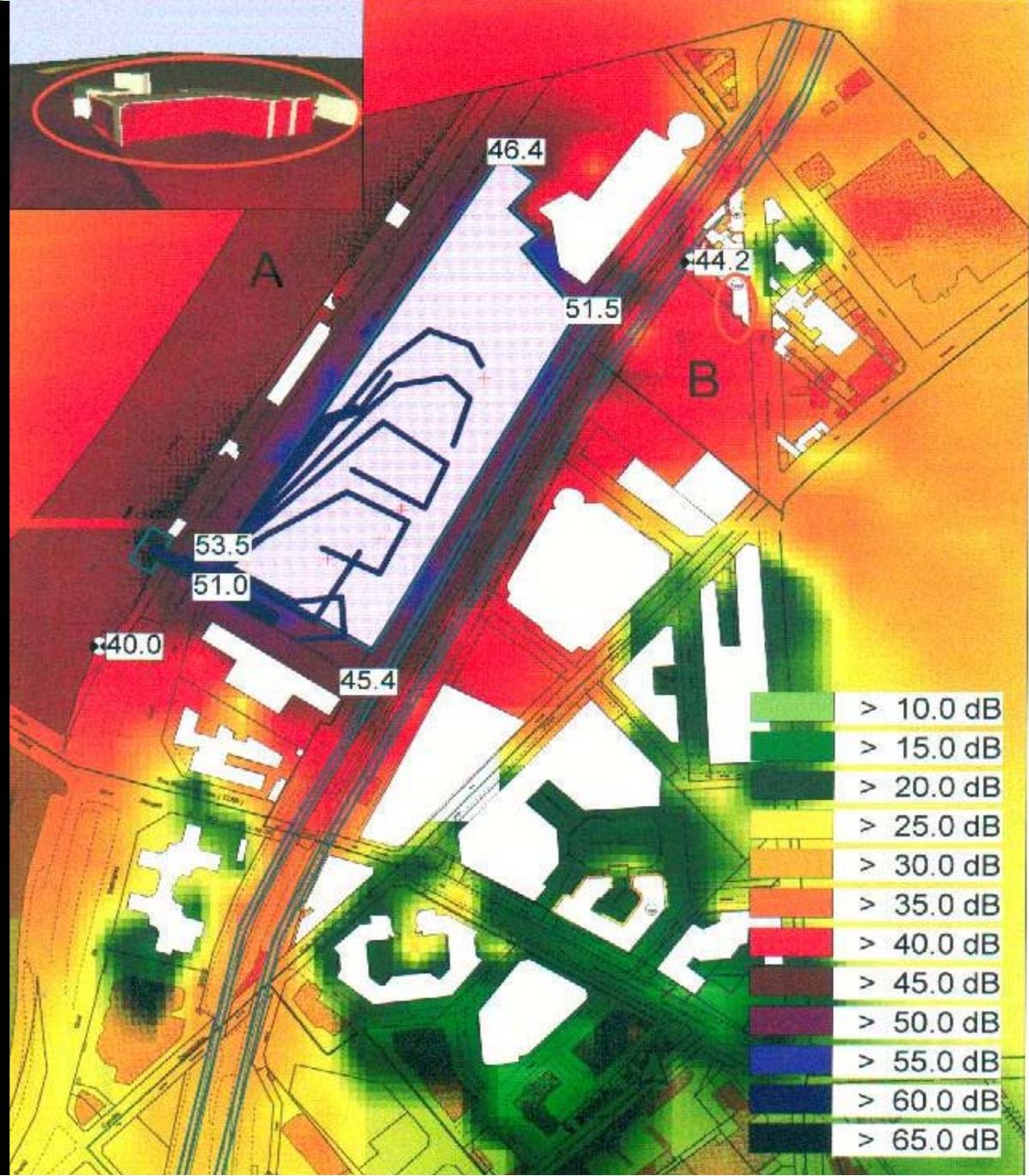




Cas n°2 :  
Génie civil seul



Cas n°3 :  
Terrassement +  
génie civil



# CONCLUSIONS DE L'ETUDE D'IMPACT

- Pour chacun des cas étudiés, il n'est relevé aucune émergence vis-à-vis des habitations voisines
- Appartement le plus exposé est situé au R+4 du boulevard Galliéni : proposition du SYCTOM de poser un sonomètre sur cet immeuble courriers déposés dans boîtes aux lettres des locataires, courrier aux propriétaires aucune réponse

# Gestion permanente de la qualité sonore

- **Mesure de bruit en continu 24h/24 et 7j/7 par sonomètre installé sur le chantier**
- **Affichage du niveau sonore dans le local du gardien**
- **Consigne aux gardiens de noter sur la main courante l'heure de l'incident, la cause de l'incident et le niveau sonore atteint lorsqu'un bruit important se produit**
- **Données envoyées par modem au bureau d'études qui les analyse et remet chaque semaine une synthèse des données journalières**
- **Second sonomètre confié au chef de chantier pour faire à tout moment mesures de contrôle**

# Les Sentinelles en « première ligne » de la participation citoyenne

- 16 sentinelles observent en permanence le chantier et avertissent le SYCTOM pour d'éventuelles mesures correctives
- Elles sont attentives aux résultats des différents indicateurs de qualité environnementale
- Elles sont des relais d'information
- Réunion trimestrielle avec les partenaires de la Charte



# Isséane, la transparence par l'information démultipliée

- **Site Internet** consacré au projet  
sur lequel les indicateurs sont mis à jour  
pour le bruit mesures moyennes mensuelles nocturnes (22h00 à 7h00)  
[www.syctom-isseane.com](http://www.syctom-isseane.com)

- **Registres d'observations**  
*accueil des services techniques de la Ville d'Issy-les-Moulineaux  
& Espace information Isséane*

- **Espace Information Isséane**  
*100, quai du Président Roosevelt  
ouverture au public chaque mercredi de 11h00 à 18h30  
visites sur rendez-vous  
renseignements : 01 58 88 31 51 / [milidis@syctom-paris.fr](mailto:milidis@syctom-paris.fr)*



ISSÉANE



**Merci de votre attention**

 **SYCTOM**  
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE